

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 10

Artikel: Rassemblement de troupes de 1889. : IIIe et Ve divisions
Autor: Muller
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

venir du Sahara et du Soudan (1863), on lui doit un très grand nombre d'études intéressantes sur les mœurs, les langues, l'histoire, la topographie des peuplades de l'Afrique.

Ces études ont été insérées dans l'*Annuaire du Sénégal*, le *Monitor Sénégalais*, le *Bulletin de la Société géographique*, celui de la *Société africaine*, les *nouvelles annales de voyages*, etc. Plusieurs ont été tirées à part sous les titres : *Notice sur la colonie au Sénégal et sur les pays qui sont en relation avec elle* (1859, in-8°); *Chapitres de géographie sur le nord-ouest de l'Afrique*, avec une carte (1865, in-8°); *Collection complète des inscriptions numidiques* (libyques), avec des aperçus ethnographiques (1870, in-8°); *Nouvelles inscriptions numidiques de Sidi-Arrath* (1872, in-8°); les *Dolmens d'Afrique* (1873, in-8°); *Epigraphie phénicienne* (1873, in-8^e); *Essai sur la langue poul, grammaire et vocabulaire* (1875, in-8°); *l'Epargne scolaire* (1876, in-8°). Sa dernière œuvre parue il y a quelques mois, *Le Sénégal, la France, dans l'Afrique occidentale* se ressentait déjà un peu de la maladie de l'illustre défunt, devenue plus aiguë depuis deux ou trois ans.

On peut donc dire aujourd'hui que si l'homme est mort, son œuvre lui survit, et que le nom de Faidherbe, synonyme de désintéressement et de patriotisme, est désormais acquis à l'histoire.

On lui a reproché, non sans quelque raison, de s'être montré en politique plus ardent républicain que de nécessité pour un militaire dans sa situation et notamment d'avoir pris une part trop militante dans les mesures qui dépouillèrent de grades légitimement acquis des officiers dont le seul crime était leur haute naissance.

Les obsèques, qui ont eu lieu aux frais de l'Etat, à Paris et à Lille, ont été d'une imposante solennité. A Paris, on a entendu entr'autres un magnifique discours du ministre de la guerre M. de Freycinet, bien qualifié pour parler de la Défense nationale et de la belle part qu'y prit Faidherbe.

Rassemblement de troupes de 1889. III^e et Ve divisions¹.

III

Dans notre dernier numéro, nous avons publié les derniers ordres généraux de la Direction des manœuvres et ceux de la III^e division.

¹ Voir nos numéros d'août et de septembre.

Nous donnerons aujourd'hui tout d'abord, traduits de l'allemand, l'ordre numéro 1 de la III^e division, puis ceux de la V^e division; enfin les ordres spéciaux concernant les manœuvres des 7, 9, 10 et 11 septembre.

Voici l'ordre du jour d'entrée au service de M. le colonel Feiss, commandant de la III^e division :

III^e division d'armée.

Berne, 25 août 1889.

Ordre de division N° 1.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Pour la première fois, la III^e division est placée sous mon commandement. Après le cours préparatoire des différentes armes, nous serons appelés à des manœuvres de campagne contre la V^e division. Ces exercices doivent former les chefs et la troupe à la tactique de guerre. Le but sera atteint si chacun de vous fait son devoir. A votre tête, je vous en donnerai l'exemple.

*Le commandant de la III^e division d'armée,
FEISS, colonel.*

Cet ordre de division sera lu aux troupes au premier appel principal après l'entrée au cours préparatoire.

V^e DIVISION

I. Ordre de bataille. (Voir le *Tableau* donné avec notre numéro de septembre.)

II. Ordre général pour le cours de répétition de la V^e division (1889).

I. *Commandement.*

1. Le divisionnaire commande le cours préparatoire d'infanterie. Les cours des armes spéciales seront commandés par les officiers supérieurs de ces armes.

Le 4 septembre, au soir, toutes les troupes de la division alors en service, à l'exception du lazaret de campagne, qui n'entre en ligne que le 6 au soir, seront placées sous les ordres du divisionnaire.

Dès le 9 septembre, le 7^e régiment d'infanterie L. sera adjoint à la division.

2. La direction des manœuvres de régiment d'infanterie appartiennent aux commandants de brigades. Le bataillon de carabiniers sera, pour ces exercices, adjoint à la X^e brigade d'infanterie.

Le divisionnaire dirige les manœuvres de brigades. Les armes spéciales, sauf le lazaret, y prennent part.

3. Les manœuvres de division sont dirigées par M. le colonel divisionnaire *Lecomte*. Il lui est donné par le Département militaire fédéral :

Comme chef d'état major, M. le colonel *Isler*, instructeur d'arrondissement de la II^e division.

- » 2^e officier d'état-major, M. le capitaine *Gottosfrey*.
- » 1^{er} adjudant, M. le capitaine *Romieux*.
- » 2^e », M. le 1^{er} lieutenant *Feyler*.
- » Quartier-maître, M. le capitaine *Scheuchzer*.
- » Secrétaire, M. le lieutenant secrétaire d'état-major *Louis Favre*.

Ont été nommés *juges de camp* : MM. les colonels *Fahrländer*, à Aarau, *Hebbel*, à Thoune, *Segesser*, à Lucerne et *Boiceau*, à Lausanne.

Il leur a été désigné comme adjudants et aides MM. le major d'état-major *v. Cleric*, à Coire, le major d'artillerie *Schwab*, à Büren, les majors d'infanterie *E. Thormann*, à Berne, et *Courvoisier*, à la Chaux-de-Fonds.

II. Rassemblement des corps et leur entrée au cours préparatoire.

Le rassemblement et l'entrée des corps au cours préparatoire aura lieu d'après les données des ordres de marche fédéraux et du tableau des écoles militaires.

Les aumôniers des régiments d'infanterie entrent le 31 août, à 3 heures de l'après-midi, et sont licenciés le 13 septembre.

Le *train de ligne* des états-majors des corps de troupes rassemblés se trouvera le 26 août à Aarau avec ses chevaux, et se rendra le même jour aux états-majors.

Le *personnel sanitaire* des bataillons de fusiliers 49-60 et du bataillon 5 de carabiniers, à l'exception des médecins de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon fait son cours préparatoire avec le lazaret de campagne à Bâle, les officiers et sous-officiers s'y trouveront le 27 août et les soldats le 30.

Les *pionniers d'infanterie* seront, pour tout le cours de répétition, réunis en détachements par régiment sous le commandement de l'officier de pionniers du régiment ; chaque détachement tiendra sa comptabilité particulière et veillera à son ordinaire. Les pionniers du bataillon de carabiniers seront versés au détachement du 49^e régiment d'infanterie. Du reste voir la circulaire du chef d'arme du génie du 18 mars 1887, et exécuter ses prescriptions.

III. *Etat des voitures et attelages.*

CORPS	VOITURES	CHEVAUX	
		de trait	de selle
I. Etats-majors.			
Etat-major de division.....	2 fourgons.....	4	—
» de 2 brig. infanterie	2 » 	4	2
» de 1 brig. d'art....	1 » 	2	—
» de 4 rég. d'inf....	4 » 	8	4
» 4 » »	4 chariots pionniers inf.	16	—
	<u>13</u>	<u>34</u>	<u>6</u>
2. Infanterie.			
13 bataillons.....	13 demi-caissons	26	—
	5 fourgons de bataillon.	*15	—
	13 chars à bagages	26	—
	26 » à approvisionn.	52	—
	<u>57</u>	<u>119</u>	<u>—</u>
3. Cavalerie.			
3 escadrons.....	3 forges de campagne , av. cuisines roulantes	12	—
	3 chars à approvisionn.	6	—
	<u>6</u>	<u>18</u>	<u>—</u>
4. Artillerie.			
6 batteries.....	36 pièces.....	216	—
	36 caissons.....	144	—
	6 chariots.....	24	—
	6 forges de campagne..	24	—
	6 fourgons.....	12	—
	12 chars à approv. avec	—	—
	6 cuisines roulantes ...	24	—
	<u>108</u>	<u>444</u>	<u>120</u>
5. Lazaret de campagne.			
4 ambulances, 21, 23, 24, 25....	4 fourgons.....	16	—
	4 voitures à blessés....	8	—
	4 chars d'approvisionn.	8	—
	2 cuisines roulantes...	2	—
	<u>14</u>	<u>34</u>	<u>—</u>
6. Administration.			
Compagnie d'administration....	8 chariots.....	—	—
	1 fourgon.....	—	—
	1 forge de campagne...	—	—
	20 chars à approvisionn.	40	13
	13 chars à couvertures..	—	—
	chevaux de réserve..	10	—
	<u>43</u>	<u>50</u>	<u>13</u>

* Par régiment aux bataillons 49, 52, 55, 58 et aux bataillons de carabiniers, chacun 1 fourgon.

RECAPITULATION

CORPS	Nombre de voitures	CHEVAUX	
		de trait	de selle
1. Etats-majors	13	34	6
2. Infanterie	57	119	—
3. Cavalerie	6	18	—
4. Artillerie	108	444	120
5. Lazaret de campagne	14	34	5
6. Administration	43	50	13
	241	699	144

Le matériel prévu par la circulaire du chef d'arme de l'infanterie n° 15/15 aux autorités militaires cantonales du 18 janvier 1889, pages 6 et 7, sera livré aux bataillons d'infanterie pendant le cours préparatoire.

Dans les manœuvres, il n'y aura que le bataillon de carabiniers et les bataillons 49, 52, 55 et 58 qui prendront le fourgon attelé; ces bataillons seuls employeront les 3 outils portatifs. Les autres bataillons rendront le fourgon à l'arsenal à la fin du cours préparatoire.

IV. *Emploi du temps.*

1. Infanterie.

Du 28 août au 2 septembre : cours préparatoire.

3 et 4 septembre : manœuvres de régiment contre régiment.

5 et 6 » » brigade » brigade.

7, 9, 10 et 11 » » division » division.

12 septembre : Inspection.

13 » Licenciement.

Le 8 septembre sera un jour de repos.

2. Armes spéciales sauf le lazaret de campagne.

Jusqu'au 4 septembre, cours préparatoire, dès lors avec l'infanterie. Le *lazaret de campagne* prend part aux manœuvres des deux divisions dès le 7 septembre, et entre le 6 septembre au soir à Attiswyl.

V. *Administration.*

1. Lorsque le service d'administration de l'infanterie n'est pas réglé par le règlement, le commissaire des guerres de la division donnera des instructions particulières à approuver par le divisionnaire. Les armes spéciales règlent elles-mêmes leur service d'administration jusqu'à leur entrée dans la division.

2. Sont nommés commissaires de campagne : Canton de Berne, M. le capitaine Brönnimann, à Berne ; canton de Soleure, M. le grand conseiller Studer, à Gunzgen.

Commissaires civils : Canton de Berne, M. le conseiller d'Etat chef du Département militaire Dr Gobat, à Berne; pour le canton de Soleure, la communication viendra plus tard.

VI. Rapports.

Le rapport de l'état-major de division aura lieu dans la règle à 2 heures après-midi. Pendant le cours préparatoire, les commandants de brigades ou de corps dépendant directement de la division *n'ont pas*, dans la règle, à y assister. Les affaires courantes se traiteront autant que possible par correspondance.

Pendant les manœuvres, le rapport de division aura lieu immédiatement après la critique.

Pour les rapports sanitaires, voir l'instruction spéciale.

VII. Discipline.

1. Avant d'infliger une punition, l'inculpé sera entendu sur ce qu'il a à alléguer pour sa défense et sa justification.

Il sera fait communication au chef du régiment des arrêts infligés et, s'ils dépassent 48 heures, au commandant de brigade.

Dans les cas graves, on avertira, sans autre, le divisionnaire.

2. Un auditeur de division sera appelé le 27 août pour organiser l'administration judiciaire ; il sera licencié sitôt cette organisation terminée.

3. Les domestiques d'officiers sont soumis au régime militaire ; les y rendre attentifs. Ils portent un brassard rouge, estampillé par le corps ou l'état-major auquel ils sont adjoints.

VIII. Organisation sanitaire.

1. M. le lieut.-colonel Massini, médecin de division, donnera à ce sujet les ordres et instructions nécessaires. Sous réserve de celles-ci, nous donnons les prescriptions suivantes :

2. Donner dès le début la plus grande attention à la chausseure ; les bottines à élastiques ne seront pas tolérées.

Ceux qui auront les pieds meurtris ou malades, s'annonceront à l'infirmerie dès le retour au cantonnement et seront mis immédiatement en traitement. Les contrevenants seront sévèrement punis.

3. Laver les pieds le plus souvent possible, organiser et sur-

veiller ce service avec le plus grand soin. Veiller à l'entretien de la propreté sur tout le corps.

4. Les commandants d'unités de troupes veilleront à ce que la troupe ait occasion de faire laver son linge.

Les souliers mouillés seront graissés et non cirés.

5. Les commandants de troupe surveilleront sévèrement les aliments. Ils consulteront à ce sujet les médecins militaires et feront faire une expertise par l'administration cantonale dans les cas suspects.

Avertir formellement la troupe de s'abstenir de fruits mal mûrs et de bière suspecte.

6. A l'apparition de maladies contagieuses et de symptômes de maladies en grand nombre, avertir le médecin de division.

7. Pendant le cours préparatoire, les malades seront évacués sur les établissements suivants :

a) Etat-major de division,	Hôpital cantonal, Olten.
Bataillon de carabiniers n° 5,	» »
Compagnie d'administration,	» »
Bataillon du train II ^e dét.	» »
b) Régiments d'infanterie 19 et 20,	Infirmerie d'Aarau.
Régiment de cavalerie,	» »
Compagnie de guides,	» »
c) Régiments d'infanterie 17 et 18,	Hôpital bourgeois, Soleure.
Pionniers d'infanterie,	» » »
Brigade d'artillerie,	» » »
d) Lazaret de campagne avec troupes sanitaires adjointes,	Hôpital bourgeois, Bâle.

Pendant les manœuvres, avant le 7 septembre, l'évacuation se fera sur le plus proche de ces hôpitaux, dès le 7 septembre sur l'ambulance établie à Soleure comme hôpital de réception.

8. Un établissement pour chevaux malades sera installé aux écuries militaires d'Aarau.

IX. *Service postal.*

1. Quant aux envois de valeur, les bureaux de poste sont avisés que pour les envois d'argent et de colis postaux inscrits (paquets de plus de 2 kg. et avec valeurs, lettres chargées, groupes et mandats postaux) adressés aux militaires en service d'instruction, ils doivent envoyer un avis au destinataire, sous forme de lettre, lui annonçant l'arrivée d'un envoi. Le destinataire pourra retirer l'envoi lui-même au bureau de poste; on le lui délivrera sur le vu

(Voir la suite page 446.)

Tableau de dislocation

Corps	Marche du 12 septembre sur
Etat-major de division	Solothurn
Compagnie de guides.	Aargau : Ober-u. Niederönz
Etat-major de la brigade d'inf. IX.	Baselstadt : Basel
» du régiment 17.	Baselland : Liestal
détach. de pionniers.	Solothurn
Bataillon 49	»
» 50.	»
» 51.	»
» du régiment 18.	Liestal
Détach. de pionniers	»
Bataillon 52.	»
» 53.	»
» 54.	»
» de la brigade d'inf. X.	Basel.
» du régiment 19.	Aarau.
Détach. de pionniers.	Zofingen.
Bataillon 55.	»
» 56.	»
» 57.	»
» du régiment 20.	Aarau
Détach. de pionniers.	»
Bataillon 58.	»
» 59.	»
» 60.	»
Bataillon de carabiniers, 5, Et.-maj.	Solothurn
» I. u. II. Cie.	Aarau
» III. »	Solothurn
» IV. »	Liestal
Etat-major, rég. de cavalerie.	Solothurn
Escadron 13.	Wangen.
» 14.	Solothurn
» 15.	Ober-u. Niederönz
» de la brigade d'art.	Solothurn
» du rég. d'artillerie I.	»
Batterie 25	Herzogenbuchsee
» 28	Wangen.
» du rég. d'artillerie II.	Solothurn
Batterie 26	Herzogenbuchsee
» 27	Wangen.
» du rég. d'artillerie III	Solothurn
Batterie 29	»
» 30	»
» du lazaret de campag.	»
Ambulance 21	Aargau : Aarau
» 23	Soloth. : Soloth.
» 24	Baselst. : Basel
» 25	Basell. : Liestal
Compagnie d'administration. V	—
Bataillon du train, V, Etat-major.	Olten.
2 Détach. (administration)	—
Sanitaire	Olten.

avant le licencement.

Dislocation du 12./13. Septembre	Date et lieu du Licencement	OBSERVATIONS
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Ober-u. Niederönz . . .	13. Aarau . . .	par le train depuis H.-Buchsee
Basel . . .	13. Basel . . .	» Deitingen
Liestal . . .	13. Liestal . . .	» Wangen
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
Liestal . . .	13. Liestal . . .	
» . . .	13. » . . .	par le train depuis Wangen
» . . .	13. » . . .	» ,
» . . .	13. » . . .	
Basel . . .	13. Basel . . .	» Deitingen
Aarau . . .	13. Aarau . . .	» Solothurn
Zofingen . . .	13. Zofingue . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
Aarau . . .	13. Aarau . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
» . . .	13. » . . .	»
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Aarau . . .	13. Aarau . . .	par le train depuis Solothurn
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Liestal . . .	13. Liestal . . .	» Wangen
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Wangen . . .	13. Wangen . . .	
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Ober-u. Niederönz . . .	13. Aarau . . .	en train de H.-Buchsee
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
» . . .	13. » . . .	
Herzogenbuchsee . . .	13. Aarau . . .	en train de H.-Buchsee
Wangen . . .	13. Basel . . .	» Wangen
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Herzogenbuchsee . . .	13. Aarau . . .	en train de H.-Buchsee
Wangen . . .	13. Liestal . . .	» Wangen
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
Aarau . . .	13. Aarau . . .	en train de Solothurn
Solothurn . . .	13. Solothurn . . .	
Basel . . .	13. Basel . . .	en train de Deitingen
Liestal . . .	13. Liestal . . .	» Wangen
Olten . . .	13. Olten . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	
» . . .	13. » . . .	

Berne, août 1889.

Le Commandant de la V^e Division : MULLER, Colonel.

de son livret de service ou d'une carte de légitimation donnée par le quartier-maître.

2. Le service de la poste de campagne commence le 5 septembre à Soleure, sous la direction d'un employé postal.

Dès le 5 septembre, tous les colis postaux pour les troupes de la V^e division seront menés à Soleure, au bureau de la poste de campagne, qui les fera parvenir aux corps. De même, la poste de campagne expédiera, dès le 5 septembre, les envois des troupes dans leur pays.

X. Officiers suivant les manœuvres.

Les noms des *officiers étrangers* suivant les manœuvres seront annoncés aux troupes par un ordre du jour. Il va de soi que, cas échéant, on leur donnera tous les renseignements sur les manœuvres.

Quelques *officiers de l'état-major général* sont commandés pour les manœuvres, avec des tâches particulières. Leurs noms seront également annoncés par l'ordre du jour. On donnera à ces officiers tous les renseignements qu'ils désireraient. Comme signes distinctifs entre eux et les officiers de la division, les premiers porteront la casquette.

Les officiers assistant comme *spectateurs* aux manœuvres n'ont pas droit à porter l'uniforme. Ils sont invités à s'annoncer aux officiers d'état-major de la division ou des brigades, et recevront dans ce cas une carte de circulation donnant accès partout.

XI. Munition.

Les troupes reçoivent comme munition d'exercice pour le cours préparatoire et les manœuvres :

- | | | |
|----------------------|----------------|--------------------------|
| 1. Infanterie, | 430 cartouches | par homme portant fusil. |
| 2. Cavalerie, | 50 » | » |
| 3. Pionniers d'inf., | 40 » | » |
| 4. Artillerie, | 500 » | par batterie. |

En plus 10 % munition de réserve.

XII. Tableau de dislocation avant le licenciement.

(Voir pages 444 et 445.)

III. Plan d'instruction pour le cours préparatoire de l'infanterie de la V^e division d'armée du 28 août au 4 septembre 1889.

I. *Commandement.*

1. Le divisionnaire a le commandement en chef des manœuvres préparatoires de l'infanterie du 28 août au 4 septembre.

2. Les manœuvres tombent dans le cours préparatoire sur les unités réparties dans les places d'armes suivantes :

Le 17^e régiment d'inf. à Soleure et environs

18^e » » à Oensingen, Niederbipp, Oberbipp.

19^e » » à Zofingue.

20^e » » à Aarau.

5^e bataillon de carabiniers, à Olten.

3. Les commandants de ces unités fonctionnent comme commandants de place dans les localités ci-dessus désignées.

4. Les commandants de régiments sont directement subordonnés aux chefs de brigade.

IX^e brigade, quartier de l'état-major, Soleure.

X^e » » » Aarau.

Le commandant du bataillon de carabiniers relève de la X^e brigade d'infanterie.

5. M. l'instructeur d'arrondissement, colonel *de Crousaz*, sera adjoint à la X^e brigade d'infanterie, et M. le lieutenant-colonel *Gutzwiller*, instructeur de I^re classe, à la IX^e brigade.

En outre, on adjoindra comme instructeurs de II^e classe :

Au 17^e régiment, M. le capitaine *Boost*.

18^e » » *Baumer*,

19^e » » *Müller*,

20^e » » *Lienert*.

L'instructeur de musique est adjoint à la IX^e brigade, et celui des tambours à la X^e. Ceux-ci, d'après les ordonnances des commandants de brigade, donneront l'instruction dans les régiments.

Les instructeurs restent, pendant la durée des manœuvres de brigade et de division, attachés à leur corps, mais n'ont pas à s'inquiéter des dispositions des commandants de troupes ; ils feront simplement rapport de leurs observations à l'instructeur d'arrondissement.

II. *Organisation du service.*

6. Pour l'organisation du service sur les places d'armes, les prescriptions qui font généralement loi sont celles :

a) De la circulaire du chef d'arme de l'infanterie au sujet des exercices de l'infanterie, du 18 janvier 1889.

b) L'ordre général pour les manœuvres de l'année 1889.

c) Le plan d'instruction pour les cours de répétition de l'infanterie d'élite en 1889.

7. Les commandants des unités donneront leurs ordres d'après cela et eu égard aux circonstances locales.

Ils en donneront, après publication, une copie au chef du grade immédiatement supérieur.

III. *Instruction.*

Son but est d'amener les unités (compagnies, bataillons, régiments) au degré d'éducation militaire le plus haut possible, mais le même pour tous.

Les exercices préparatoires se divisent en trois périodes.

1. Exercices par compagnie du 28 au 31 août matin ($3 \frac{1}{2}$ jours de travail).

2. Exercices de bataillon, 31 août après-midi au 2 septembre. (1 dimanche et 1 jour de travail = $1 \frac{1}{2}$ jour de travail).

3. Exercices de régiment les 3 et 4 septembre (2 jours de travail).

Le bataillon de carabiniers fera les exercices de la 3^e période avec le 19^e ou le 20^e régiment d'infanterie.

1. Exercices par compagnie.

Les chefs de bataillon en prennent la direction ; ils prennent, par leurs ordres journaliers, dont un plan sera soumis à l'approbation du commandant de régiment, les dispositions nécessaires, et sont responsables de l'éducation des compagnies.

Des diverses branches d'instruction, les suivantes se feront dans la période des exercices de compagnie :

Service intérieur, 2 heures.

Connaissance de l'arme, 1 heure.

Ecole du soldat, 4 heures.

Ecole de compagnie (théorique) exercices de combat, 6-7 h.

Ecole de compagnie (appliquée) service de sûreté, exercices de combat, 14-15 heures.

Total 28 heures = $3 \frac{1}{2}$ jours de travail.

A propos de l'ordre de l'instruction, pour chaque branche, il a été décidé :

a. *Service intérieur.* Y employer des demi-heures ou heures

isolées avant la rentrée en caserne ou la sortie. Les chefs de compagnie instruiront les sous-officiers et les autres officiers de compagnie instruiront les soldats. On se bornera aux prescriptions du service intérieur et du service de garde concernant la troupe. (Extrait du règlement de service de 1882 et de son supplément du 26 février 1885).

On donnera pendant tout le cours de répétition la plus grande attention au service intérieur, et l'on s'efforcera par un enseignement continual et, en cas de besoin, par une punition du supérieur, d'obtenir un ordre exemplaire au quartier, une tenue correcte et propre pour le service comme pour la sortie, et une conduite constamment irréprochable des troupes, aussi bien sous les armes que pendant les loisirs.

b. *Connaissance de l'arme.* L'instruction se bornera au nécessaire pour le démontage, remontage, entretien de l'arme et secours en cas de dérangements.

c. *Ecole du soldat.* Pendant toute la durée de la période, on y consacrera des heures isolées ou des demi-heures. L'instruction sera principalement donnée à la troupe par les officiers. On s'occupera du maniement d'armes, des mouvements en marche et des marques de respect.

d. *Ecole de compagnie.* Faire des exercices de 2 à 3 heures, mais si possible éviter la place d'exercice et choisir un terrain accidenté.

Environ deux heures s'employeront aux éléments de l'école de tirailleurs (s'étendre en ligne, emploi du terrain, direction du feu, mouvements et ralliement). Du reste, on exercera, en se basant sur une supposition, les compagnies à l'attaque, la défense et la retraite, et cela aussi bien au point de vue des compagnies de l'avant-ligne que de celles de la ligne principale. L'ennemi sera marqué, ou bien, surtout pour la direction du feu, on devrait organiser des manœuvres de compagnie contre compagnie sous la direction d'un officier de l'état-major de bataillon.

Les compagnies doivent être amenées à pouvoir résoudre tout problème de combat, en prenant en vue le bon côté de l'attaque et utilisant convenablement le terrain. Alors seulement elles seront à la hauteur des tâches qui se préparent lorsqu'elles seront rentrées dans le bataillon.

e. *Service de sûreté.* Deux exercices d'environ 3 heures, sous la conduite d'un officier de l'état-major, en opposant une compagnie à une autre. Chaque compagnie sera exercée comme troupe d'avant-garde, d'arrière-garde, de flanqueurs et de grand'gardes.



REVUE MILITAIRE SUISSE

Une instruction théorique d'une heure environ, sous forme de critique donnée après une manœuvre, sur la conduite des éclaireurs, des postes et des patrouilles et sur la conduite au combat (direction du feu, emploi du terrain) est aussi très à recommander.

Aux manœuvres pour l'école de compagnie et le service de sûreté, on pourra employer dix cartouches par homme. Si, pour la solution d'un problème tactique, la fortification d'une position s'exige, ou bien on en fera l'objet d'une courte théorie, ou, si l'état des cultures le permet, on exécutera les travaux. Les commandants se feront transmettre, sur la marche d'exercices de service en campagne et de combat, par les chefs de compagnie, des rapports écrits (relations). Les officiers et sous-officiers se fourniront de formulaires d'avis en cas de nécessité d'avis écrits.

Les musiciens prendront part à l'instruction sur le service intérieur et l'école du soldat. Ils assisteront aussi à quelques heures d'école de compagnie (spécialement aux exercices de combat). Le reste du temps ils étudieront leur branche par bataillon ou par régiment. On exerce la musique particulièrement à la cadence et longueur de pas, en faisant jouer en marche sur de grandes distances. Le médecin de bataillon instruira le personnel sanitaire, et les adjudants du train instruiront le personnel du train.

Exemple de programme d'instruction pour les exercices de compagnie :

Branches.	Août.					Total.
	28	29	30	31		
1. Service intérieur,	1	—	1	—	2	
2. Connaissance de l'arme,	—	1	—	—	1	
3. Ecole du soldat,	2	1/2	1/2	1	4	
4. Ecole de compagnie (théor.)						
exercices de combat,	2	2 1/2	2 1/2	—	7	
5. Ecole de compagnie (appliquée) service de sûreté, manœuvres de combat,	3	4	4	3	14	
						28 heures.

2. Manœuvres de bataillon.

La direction des manœuvres de bataillon est l'affaire du commandant de régiment; il procède d'après un plan approuvé par le commandant de brigade, et ordonne les manœuvres journalières par ordres du jour. Il est responsable de l'éducation des bataillons.

Cette période comprend les branches suivantes :

Service intérieur,	4
Connaissance de l'arme,	4
Ecole du soldat,	1
Ecole de bataillon,	7
Service de sûreté,	6

16 heures = 2 jours de travail.

On fixera ainsi l'ordre de l'instruction :

31 août, après-midi : Exercice de combat par bataillon.

1^{er} septembre (dimanche) matin : Connaissance de l'arme, service intérieur et de sûreté (1 heure de théorie), école du soldat ; après-midi, libre.

2 septembre, matin : Service en campagne (4 à 5 heures). Midi, exercice de cantonnement avec cuisine faite dans les marmites individuelles. Après-midi, école de bataillon (3 heures).

L'école de bataillon s'exercera sur le terrain en supposant une position de combat déterminée. Le bataillon sera instruit au combat offensif, défensif et à la retraite, eu égard aussi bien à la première qu'à la deuxième ligne. L'ennemi sera marqué, ou bien, sous les ordres du commandant du régiment on opposera deux bataillons.

Le service en campagne sera organisé de manière à ce que les bataillons aient à résoudre des problèmes du service de sûreté. (Avant-postes, bataillon en avant-garde, en arrière-garde, détachement de flanqueurs.)

Note 1. On emploiera 10 cartouches par homme pour les manœuvres par bataillon.

Note 2. Les bataillons entreront en ligne pour les manœuvres avec leur train.

3. Manœuvres de régiment.

Les commandants de brigade dirigent ces manœuvres et sont responsables de l'éducation reçue par leurs régiments.

Prendre garde dans les manœuvres de régiment que les dispositions de l'école de régiment et de brigade, concernant l'attaque aussi bien que la défense, soient comprises des officiers comme de soldats. C'est pourquoi il vaudra mieux commencer plus théoriquement (exercice de combat). Si possible, il devrait y avoir, le deuxième jour, après-midi, un exercice dans les formes par brigade. Le soir de 6 à 10 et le matin depuis 6 heures, on placera des postes avancés.

Munition pour les manœuvres de régiment : 10 cartouches par homme.

Remarques particulières.

Comme signe distinctif des adversaires on peut se servir de la coiffure (képi ou bonnet de police) ou d'une bande blanche autour du képi.

On augmentera peu à peu la charge; à la fin des exercices on laissera la capote, la 2^e paire de souliers, etc., à la maison. Dans le service en campagne, par contre, on sortira avec l'équipement réglementaire (sac garni, outils de pionniers, ustensiles de cuisine). Pendant la deuxième période, on sortira une demi-journée avec l'équipement complet, l'autre demi-journée sans charge.

Munition. On ne donnera à la troupe, sur la munition touchée, que ce qui est nécessaire à l'exercice en question. 20 cartouches se trouveront dans le caisson de ligne. Le reste sera gardé au dépôt.

Dans la première période on employera 10 cartouches, pour les manœuvres de bataillon 10, pour les manœuvres de régiment 10, et les manœuvres de brigade 20, soit en tout, jusqu'au 7 septembre, au maximum 50 cartouches. Le ravitaillement des munitions se fera pendant le combat, de façon à ce que l'on livre un nombre fixe par compagnie, par exemple 500.

Pour faire durer plus longtemps le feu avec peu de munitions, ne distribuer une partie des cartouches qu'à un ou deux hommes par groupe.

On désignera quelques hommes par compagnie pour ramasser les douilles, par exemple ceux qui sont dispensés de porter le sac. Le soir, en rentrant, on remettra les douilles au sous-officier d'armement, qui les gardera dans le caisson.

Outils de terrassiers. Ils seront distribués également par sections, confiés pour les entretenir et les porter à quelques hommes, qui changeront tous les quatre jours, d'après une liste établie par le plus ancien sous-officier. Les outils des hommes empêchés de sortir seront remis à d'autres.

On ne fera pas d'enseignement sur le service de pionniers. Partout où dans le service de combat ou de campagne on aurait occasion de fortifier des espaces plus ou moins grands, ou bien l'on se bornera à indiquer les travaux à faire, ou bien on les exécutera si le lieu le permet.

Berne, août 1889.

Le commandant de la V^e division,

MULLER, colonel.

En outre M. le colonel Muller, commandant de la V^e division, a adressé à ses troupes les ordres du jour ci-après :

V^e division d'armée. — Ordre de division N° 1.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Après quatre années, voici de nouveau la V^e division sous les armes pour s'exercer à servir la patrie.

Plus que jamais le peuple suisse suivra vos travaux, car plus que jamais il a devant les yeux la haute importance de notre mission.

Vous justifierez la confiance qu'on a mise en vous, par votre irréprochable attitude, par votre persévérance et par vos efforts intelligents. Vous saurez supporter fatigues et privations avec l'égalité d'esprit du soldat qui travaille pour son pays. Sans hésiter vous entreprendrez les tâches en apparence les plus rudes, sachant que vouloir c'est pouvoir. Et, dans toutes les circonstances, vous conserverez l'entrain et la belle humeur, qui sont l'ornement d'une bonne troupe.

Quartier-général d'Olten, le 26 août 1889.

*Le commandant de la V^e division,
MULLER, colonel.*

V^e division d'armée. — Ordre de division n° 2.

Pour les prochaines manœuvres de la V^e division, je décide ce qui suit :

1. *Poste de campagne.* Dès le 3 septembre, le service postal se fera depuis Soleure par la poste de campagne.

Comme chef de bureau, le Département militaire fédéral a désigné :

M. *Louis Martinaglia*, et comme aides, MM. *Joh. M. C. Burer* et *J. Wyler*.

En outre, 3 soldats du bataillon 54 sont adjoints à la poste de campagne. Les états-majors, les bataillons d'infanterie, les escadrons, batteries, détachements de pionniers, ambulances et compagnie d'administration, désigneront chacun 1 homme qui, pendant toute la durée du cours de répétition, fera le service postal. La distribution des colis postaux se fait en même temps que les livraisons de vivres sur les lieux de livraison, où l'on enverra aussi les colis à expédier. On rappelle aux troupes qu'il faut désigner exactement et clairement le corps ou l'état-major auquel elles appartiennent.

2. *Cantiniers.* On n'accordera aucune permission aux cantiniers. En marche, au bivouac et aux cantonnements, les cantiniers ne seront pas tolérés dans le voisinage des troupes pendant les manœuvres en campagne.

3. *Service sanitaire.* Les hommes fatigués seront rassemblés par régiments et conduits au dépôt de malades à Soleure, si possible en chemin de fer, par le personnel sanitaire.

Il est expressément défendu de charger des paquets sur les chars à approvisionnements et à bagages, et aux hommes de s'asseoir dessus. Les commandants de colonnes sont responsables de l'exécution de cet ordre.

Les voitures à malades des ambulances recevront les hommes éclopés pendant la marche. Pendant les manœuvres de régiment et de brigade, réquisitionner, en cas de besoin, des voitures à cet effet.

4. *Service vétérinaire.* Les commandants de troupe inscriront dans les formulaires laissés dans ce but toutes les mutations dans l'état des chevaux, afin que lors de la dépréciation, l'on puisse connaître exactement la sortie (chevaux présents, tués, livrés aux vétérinaires civils ou placés dans les établissements sanitaires) et la résidence actuelle. Ils sont aussi responsables de ce que le formulaire resté au corps soit disponible lors de la dépréciation. Les officiers détachés conservent sur eux un des formulaires de leurs chevaux, l'autre va au vétérinaire de division.

Lorsque les chevaux malades ne peuvent plus suivre le corps et doivent être abandonnés dans une localité ou maison isolée, les officiers de troupe laisseront à celui qui garde le cheval une copie de l'acte d'estimation (carte d'entrée) et veilleront à ce que les chevaux soient mis en traitement, après quoi ils avertiront immédiatement le vétérinaire de division.

5. Les voitures ne stationneront pas sur les routes, mais prendront position sur le côté de la route dans un endroit convenable.

6. *Ration exceptionnelle.* Les rations exceptionnelles de demi-litre de vin et 80 grammes de fromage par homme, prévues pour les manœuvres de la V^e division, seront distribuées les 6, 10 et 12 septembre.

Quartier-général, Olten, 31 août 1889.

Le commandant de la V^e division.

MULLER, colonel.

V^e division d'armée. — Ordre de division n° 3.

Pour le logement des troupes pendant les manœuvres de cette année, je décide ce qui suit :

1^o Les troupes seront, dans la règle, cantonnées dans des locaux ; par le beau temps et en face de l'ennemi, elles bivouaqueront.

2^o Aucune troupe ou fraction de troupe ou voiture ne peut prendre ses quartiers avant que la dislocation soit connue.

3^o En même temps que la dislocation, on désignera pour chaque localité ou bivouac, des commandants de place ou de bivouac.

Ceux-ci enverront de suite un officier monté (officier d'état-major ou adjudant) préparer le logement de la troupe.

Ces officiers répartissent les localités désignées en subdivisions de régiment, bataillon, compagnie, escadron, batterie, de telle sorte que les troupes montées occupent la partie de la localité la plus riche en écuries, et que l'artillerie soit toujours assurée par l'infanterie contre toute surprise de la part de l'ennemi.

Ils désignent en outre les lieux de rassemblement ou d'alarme, les places pour le parc qui sont en même temps places de livraison, les quartiers des états-majors, les locaux de bureaux, de garde et d'arrêts.

Au bivouac, ils déterminent les places de bivouac de chaque bataillon, escadron, batterie, les quartiers des hauts états-majors et leurs bureaux, les places de parc et de livraison.

4^o Aucune troupe ne prendra ses cantoonnements avant la fin de ces travaux.

Si des corps isolés, cavalerie et artillerie, par exemple, arrivent plus tôt à leur destination, ils se rendent sur la place de rassemblement désignée par l'adjudant de place et s'occupent de travaux de propreté, etc.

5^o Quand une troupe a eu son rayon de cantonnement ou de bivouac désigné, un officier de cette troupe déterminera les détails du logement, après quoi l'on pourra prendre possession du cantonnement ou du bivouac.

6^o Quand des hommes ou des chevaux ne trouvent aucun espace couvert dans le rayon de cantonnement de leur corps, ils y bivouaqueront.

7^o Il sera fait au commandant de place ou à l'adjudant de place rapport sur le logement des troupes.

8^o Les adjudants de place désignent les corps qui fourniront

les gardes de police, et cas échéant les gardes extérieures. Les gardes sont sous les ordres du commandant de place.

9^o Au sujet de la livraison des choses nécessaires aux bivouacs ou aux cantonnements, les adjudants de place traitent avec les autorités locales. Ils peuvent charger les officiers d'administration de cette tâche (§ VI du règlement d'administration).

10^o A l'exception des fourgons d'état-major aucune voiture ne stationnera dans une localité.

11^o Les chevaux de trait de l'infanterie seront placés à proximité du parc des voitures d'infanterie. Du reste, voir les dispositions y relatives de l'ordonnance sur le service en campagne et du règlement d'administration.

Quartier général : Olten, 1^{er} septembre 1889.

Le commandant de la V^e division, MULLER, colonel.

Voici le texte des *situations* et *ordres de mouvements* émis par la direction des manœuvres, ainsi que ceux émis par les divisions *du Nord* et *du Sud*, à la suite de ces ordres :

A. *Idée générale et situation des deux divisions.*

Une armée du Nord s'avance par les deux rives de l'Aar dans la direction de Berne, ayant entr'autres sur la rive gauche une division, la V^e division d'armée (division du Nord, colonel-divisionnaire Muller), qui marche d'abord sur Soleure puis de là sur Berne.

Une armée du Sud couvre Berne et les environs aussi loin que possible, en portant une division, la III^e division d'armée (division du Sud, colonel-divisionnaire Feiss), dans la direction de Soleure, et une autre division (supposée) sur Burgdorf et au-delà de l'Emme.

Situation de la division du Nord (V^e division), le 6 septembre au soir.

La V^e division occupe Soleure avec son avant-garde.

Pour couvrir les voies d'accès sur la rive droite, des avant-postes ont été placés à 1-2 kilomètres au-delà des ponts.;

Etat-major de division à Soleure.

*Situation de la division du Sud (III^e division),
le 6 septembre au soir.*

La III^e division occupe les environs de Schönbühl.

Des avant-postes sur la ligne Mattstetten-Urtenen-Bubenlohwald couvrent les routes de Soleure.

Etat-major de division à Schönbühl.

Le Directeur des manœuvres : LECOMTE, col.-div.

B. Armée du Nord. — Quartier-général Olten, 6 septembre 1889, à 4 h. soir.

Ordre à la division du Nord (idée spéciale) pour le 7 septembre.

1. Depuis ce matin l'ennemi est signalé en forces considérables entre Berne et Berthoud.

2. L'armée du Nord fera demain un mouvement de concentration en avant et portera son quartier-général à Aarwangen.

3. La V^e division s'établira solidement sur les hauteurs de la rive droite de l'Aar à Soleure, afin de couvrir les ponts de cette ville.

Le commandant de l'armée du Nord :

Note de la Direction des manœuvres. L'avant-garde ne passera pas l'Aar avant 9 heures du matin.

B'. V^e division d'armée. — Ordre de division n° 7.

1. Nous sommes avisés, par le quartier-général de l'armée, que des corps de troupes considérables se rassemblent entre Berne et Berthoud. Notre armée doit demain, 7 septembre, marcher en avant. Le quartier-général de l'armée se rend à Aarwangen.

2. Notre division a reçu l'ordre de se poster sur les hauteurs de la rive droite de l'Aar pour couvrir les passages sur l'Aar à Soleure.

J'ordonne ce qui suit :

3. La division prendra position le 7 septembre au matin sur la hauteur de Lohn.

4. Dès 9 heures du matin, le régiment de cavalerie éclairera dans la direction Bätterkinden - Fraubrunnen - Schönbühl - Lohn - Buchegg - Limpach - Münchenbuchsee - Limpach - Wengi et Gross Affoltern, et il entretiendra la communication avec le gros de notre armée sur la rive droite de l'Emme.

La compagnie de guides enverra des patrouilles en amont sur les deux rives de l'Aar.

5. Le bataillon de carabiniers quittera à 9 h. du matin sa place de rassemblement dans le faubourg de Soleure et se rendra par Nennikofen et Höfli sur la hauteur 546 à l'ouest de Lohn.

La brigade X d'infanterie franchira, à 9 heures, le pont *supérieur* sur l'Aar, suivra le bataillon de carabiniers, et prendra position comme seconde ligne dans la forêt au nord du point 546.

Le régiment 18 d'infanterie passera, à 9 heures, le pont inférieur sur l'Aar, et marchera sur l'ancienne route de Berne jusqu'à Lohn. Il se placera en position sur le contrefort au sud de Lohn, des deux côtés de la route et dans le petit bois au sud-ouest de Lohn.

Dès que la tête du bataillon de carabiniers et celle du régiment 18 auront dépassé les avant-postes, le régiment 17 d'infanterie se rassemblera, comme réserve générale, sur l'ancienne route de Berne, au sud de Busch Hof, entre les deux forêts.

La brigade d'artillerie suivra le régiment 18 d'infanterie et se posera au nord de Lohn.

Le détachement de pionniers est placé sous les ordres du commandant du régiment 18 d'infanterie ; il fera sur la position de Lohn les travaux nécessaires pour servir d'appui à une résistance opiniâtre.

6. Pour la garde des ponts sur l'Aar, depuis Soleure à Arch, ainsi que pour la garde des ponts sur l'Emme, de Biberist à Derendingen, il sera formé des détachements spéciaux, qui devront se trouver sur ces ponts à 9 h. du matin.

7. Le train de combat de l'infanterie suit ses régiments respectifs, celui du bataillon de carabiniers suit le régiment 19.

Les fourgons d'état-major et chars de bagages devront se trouver à 8 heures du matin au sud-ouest de Feldbrunnen, où ils passeront sous le commandement du commandant du bataillon du train.

8. La distribution des vivres aura lieu le 7 septembre, à 9 heures du matin, à l'ouest de Attiswyl, où la compagnie d'administration doit les livrer. La distribution faite, les voitures de vivres se rendront à Feldbrunnen pour passer là également sous le commandement du commandant du bataillon du train.

9. Les hommes invalides devront être transportés avant 7 heures du matin au dépôt à Soleure (ambulance 23), au Collège.

Les ambulances 21, 24 et 25 suivront l'artillerie jusqu'à Schöngrün ; là elles attendront les ordres.

10. Le 7 septembre, les adjudants des brigades, du régiment de cavalerie, du bataillon de carabiniers et du lazaret de campagne devront se trouver à 7 heures du matin, au bureau de la division.

Dès 9 h. 45 du matin, je serai sur la hauteur au nord de Lohn, où les communications devront m'être apportées.

Au quartier-général de la division, à la Couronne, Soleure, le 6 septembre 1889. à 9 h. 30 m. du soir.

*Le commandant de la V^e division,
MULLER, colonel.*

C. Armée du Sud. Quartier-général *Berne*, le 6 septembre 1889, à 4 h. soir.
Ordre à la division du Sud (idée spéciale) pour le 7 septembre.

1. L'ennemi a occupé aujourd'hui Soleure et Herzogenbuchsee. On s'attend à ce qu'il continue demain son mouvement sur Berne.

2. Demain l'armée du Sud portera deux de ses divisions devant de l'ennemi ; l'une (supposée), marchera sur Berthoud, et l'autre, la III^e division (division du Sud), par Fraubrunnen.

3. La III^e division refoulera l'ennemi au-delà de l'Aar et du cour inférieur de l'Emme et s'emparera des ponts de Soleure.

4. Le quartier-général de l'armée du Sud reste à Berne.

Le commandant de l'armée du Sud :

Note de la direction des manœuvres. La ligne des avant-postes ne sera pas franchie par l'avant-garde avant 7 heures du matin.

C'. III^e division d'armée. — Ordre de marche pour le 7 sept. 1889.

1. L'ennemi est entré aujourd'hui à Soleure et à Herzogenbuchsée. Il est à présumer qu'il s'avancera demain sur Berne.

L'armée du Sud ira demain à sa rencontre avec deux divisions, savoir l'une (supposée), par Berthoud, et l'autre, la III^e division (soit division du sud) par Fraubrunnen.

2. La III^e division a reçu l'ordre de rejeter l'ennemi derrière l'Aar et l'Emme inférieure, et de s'emparer des ponts de Soleure.

3. En conséquence je donne l'ordre :

Que la III^e division, en quittant demain ses bivouacs et cantonnements, s'avance contre Soleure en suivant la route de Schönbühl, Jegenstorf, Fraubrunnen et Bätterkinden dans l'ordre de marche ci-dessous.

La pointe de l'avant-garde passera au *point 529*, au nord du village de Urtenen, à *six heures cinquante minutes* du matin.

La pointe du gros atteindra le même point à 7 heures dix minutes du matin.

Chaque corps de troupe organisera son départ de ses bivouacs et cantonnements de manière à pouvoir prendre à temps dans la colonne la place qui lui est assignée par l'ordre de marche indiqué ci-après :

Répartition des troupes et en même temps *ordonnance de marche*:

Avant-garde : Le commandant du XI^e régiment d'infanterie, lieutenant-colonel Siegerist.

Troupes : XI^e régiment d'infanterie, 1 section de sapeurs. Régiment d'artillerie III/1.

Gros : Compagnie de sapeurs 3. Compagnie de pionniers 3. Régiments d'artillerie III/2 et III/3. XII^e régiment d'infanterie. Brigade V d'infanterie.

4. Le IX^e régiment d'infanterie (régiment d'avant-postes), se ras-

semblera au nord du village d'Urtenen et prendre place dans la colonne de marche.

Détachement de flanc : Bataillon 3 de carabiniers. Adjoint : 3 guides.

5. *Cavalerie*. Le régiment de cavalerie partira d'Urtenen à six heures du matin et éclairera dans la direction de Soleure.

Chars d'approvisionnements.

6. Le bataillon 3 de carabiniers suivra le chemin de fer par Balmoos, Zugwyl, Iffwyl, Etzelkofen, et cherchera à atteindre les forêts de Karrholz et de Schachen au nord du village de Limpach. Après les avoir traversées, il marchera dans la direction de Lohn.

7. *Train*. *Le train de combat I^e échelon* (voir ordre de division III. Etat), doit se rassembler par brigade et marcher à la suite de la colonne de marche de la division (train brigade VI et V).

Le II^e échelon du train de combat suit le I^{er} échelon à 2 kilomètres de distance, mais arrivé à Jegenstorf, il attend là de nouveaux ordres.

8. La colonne de vivres et bagages (I^{er} échelon), se formera à Schönbühl à 8 heures du matin et marchera jusqu'à Jegenstorf où, de même que le II^e échelon du train de combat, elle attendra de nouveaux ordres.

9. Pendant cette marche en avant, le divisionnaire se tiendra à la tête du gros.

Au cas d'une rencontre avec l'ennemi, il se rendra dans les positions de l'artillerie.

Au quartier général de Schönbühl, le 6 septembre 1889, à 6 heures du soir.

Le commandant de la III^e division d'armée :

(Signé) FEISS.

D. Armée du Nord. — *Situation de la division du Nord, le 7 septembre après-midi.*

1. L'ennemi a attaqué sans succès la position de Lohn-Amannsegg.

2. Après la retraite de l'ennemi, la V^e division occupera la position avec un fort détachement d'avant-postes de toutes armes et prendra ses cantonnements ou bivouacs.

Etat-major de division à Soleure.

Le Directeur des manœuvres :

Note de la direction des manœuvres.

a) Les avant-postes seront relevés dans le courant de la journée du 8 septembre.

b) Il ne pourra pas y avoir d'autres mouvements de troupes le 8 septembre.

c) Il sera interdit à la troupe de quitter les cantonnements, sauf pour le service divin.

D'. V^e division d'armée. — Ordre de division n° 8.

Après avoir échoué dans son attaque, la division ennemie se retire vers le sud sur la position Lohn-Ammansegg.

Notre division occupera aujourd'hui, à Soleure et dans les environs, d'étroits cantonnements.

J'ordonne ce qui suit :

1. *Avant-Postes* : Commandant : Colonel-brigadier Marti.

Troupes : Régiment 19 d'infanterie.

Bataillon 5 de carabiniers.

Un détachement de dragons.

Régiment d'artillerie 2/V.

Un détachement de pionniers d'infanterie.

Ligne d'avant-postes : Nennikofen-Lohn-Geisschachen-Emme.

Mot d'ordre : Lohn. — *Mot de passe* : lebhaft.

2. Cantonnements :

Le régiment 20 d'infanterie sur la rive droite de l'Aar, faubourg de Soleure-Ischern-Schöngrün-Dreibeinskreuz.

La brigade IX d'infanterie, sur la rive gauche de l'Aar, savoir :

Le régiment 18 d'infanterie au sud de la Hauptgasse, y compris le manège.

Le régiment 17 d'infanterie au nord de la Haupthasse, à l'ouest de la rue qui conduit de la brasserie de Roll à St-Nicolas, et à l'est du Dürbach.

La compagnie de guides : A Soleure, faubourg Adler.

Le régiment V de dragons : A Bellach-Gürrich.

La brigade V d'artillerie, état-major : A Soleure.

Le régiment 1/V d'artillerie : A Langendorf.

Le régiment 3/V d'artillerie : A l'est de la rue qui conduit de la brasserie de Roll à St-Nicolas, jusqu'à Feldbrunnen y compris.

Le lazareth V de campagne : A Soleure, local de gymnastique (les chevaux au chantier).

3. *La compagnie d'administration* reste à Olten ; ses voitures à Bipp-dessous.

4. La distribution des vivres aura lieu le 8 septembre à 9 heures du matin à l'ouest d'Attiswyl, où la compagnie d'administration doit les livrer.

La distribution faite, les voitures d'approvisionnements, sous le commandement des quartier-maîtres de régiment, rejoindront leurs cantonnements respectifs.

La colonne de bagages sera rassemblée par régiment.

5. Le commandant du régiment 18 d'infanterie est désigné comme commandant de place à Soleure. Il prendra les dispositions nécessaires concernant le service de garde et la police.

6. Le 8 septembre est jour de repos. Il doit être utilisé à remettre en bon état l'armement, l'équipement et l'habillement, ainsi que pour faire une inspection minutieuse des chevaux, des voitures et du matériel d'attelage.

7. Les ordres pour le 9 septembre seront remis le 8 au soir, directement aux corps de troupes de la division.

Quartier-général de la division, le 7 septembre 1889, à 7 h. 30 du soir.

Le commandant de la V^e division d'armée.

E. Armée du Sud. — *Situation de la division du Sud, le 7 septembre après-midi.*

1. La forte position de Lohn-Ammannsegg a empêché la III^e division d'atteindre Soleure.

2. Elle prend ses cantonnements ou bivouacs dans la vallée du Limpach, avec avant-postes sur la ligne Altisberg-Löffelhof-Oberholz.

Le Directeur des manœuvres :

Note de la direction des manœuvres.

a) Les avant-postes seront relevés dans le courant de la journée du 8 septembre.

b) Il ne pourra pas y avoir d'autres mouvements de troupes le 8 septembre.

c) Il sera interdit à la troupe de quitter les cantonnements, sauf pour le service divin.

E'. III^e division d'armée. — Ordre de dislocation pour le 7 sept. soir.

1. La marche projetée de la III^e division jusqu'à Soleure a échoué contre les fortes positions de l'ennemi près de Lohn-Ammannsegg.

2. La division reçoit l'ordre d'aller occuper les cantonnements suivants :

Etat-major de division à Bätterkinden.

Compagnie de guides »

Etat-major de la V^e brigade d'infanterie à Bätterkinden.

» du 9^e régiment d'infanterie à Utzenstorf.

Régiment d'infanterie 9 à Utzenstorf.

Etat-major du 10^e régiment d'infanterie à Bätterkinden.

Régiment d'infanterie 10 à Bätterkinden.

Etat-major de la VI^e brigade d'infanterie à Bad-Kibberg.

» du 11^e régiment » »

Bataillon 31 à Aetingen.
 » 32 à Brugglen.
 » 33 à Buchegg.
 » de carabiniers 3 à Mühledorf.
 Etat-major du régiment de cavalerie à Limpach.
 Escadron 7 à Limpach.
 » 8 »
 » 9 à Mülchi.
 Etat-major de la brigade III d'artillerie à Fraubrunnen.
 Régiment d'artillerie III/1 à Schalunen.
 » » III/2 à Fraubrunnen.
 » » III/3 à Büren zum Hof.
 Parc de division à Grafenried.
 Bataillon du génie à Messen.
 Lazaret de campagne à Etzelkofen.

3. *Le régiment 12 d'infanterie* ira occuper les avant-postes derrière le Bibernbach. Le gros des avant-postes sera à Krayligen.

Le 8 septembre à midi, le régiment 10 d'artillerie ira remplacer le régiment 12 aux avant-postes, et celui-ci ira de là occuper à Bätterkinden les cantonnements du régiment 10.

4. Les voitures de vivres des différents corps de troupes feront la distribution le 8 septembre à 10 heures du matin à Bischoff près Schalunen.

Höchi, le 7 septembre 1889, 3 h. 10 après-midi.

Le commandant de la III^e division d'armée,
 Par ordre, BOY DE LA TOUR, lieut.-col.

E''. III^e div. d'armée. — Ordre de dislocation pr le 8 sept. 1889, soir.

1. Il n'est pas parvenu d'autres nouvelles de l'ennemi.
 2. La division reste dans les cantonnements et positions d'avant-postes qu'elle a occupés le 7 septembre au soir.

3. *La colonne de vivres et de bagages I échelon* se trouvera le 9 septembre à 9 heures du matin, à Jegenstorf où elle fera la distribution à 9 heures.

4. En cas d'alarme, la division se rassemblera sur le plateau entre Limpach et Büren zum Hof.

5. Aussitôt que le régiment 3 de cavalerie aura passé la Biberen, le régiment 10 rassemblé se retirera en arrière sur Bätterkinden, Schalunen et Büren zum Hof.

Le chef d'état major de la III^e division d'armée,
 BOY DE LA TOUR, lieut-col.

F. Armée du Nord.— Quartier-général *Aarwangen*, le 8 sept. 1889, à 8 h. soir.

Ordre à la division du Nord pour le 9 septembre.

1. L'ennemi occupe la ligne de l'Emme près Berthoud et le cours inférieur du Limpach avec environ deux divisions.

2. Le gros de l'armée du Nord forcera demain le passage de l'Emme.

3. La V^e division attaquera demain matin les troupes qui occupent le Limpach et les repoussera sur Jegenstorf.

4. Le quartier-général de l'armée du Nord s'avancera demain sur Wangen.

Le commandant de l'armée du Nord :

F'. V^e division d'armée. — Ordre de division n° 9.

1. L'ennemi occupe la ligne de l'Emme et se trouve avec une division près de Berthoud.

La division contre laquelle nous avons combattu hier a ses avant-postes sur la hauteur de Löffelhof, et étend ses lignes à l'ouest de là.

Notre armée s'efforcera demain avec le gros de forcer le passage de l'Emme.

Notre division a reçu l'ordre d'attaquer le 9 septembre de bonne heure les troupes ennemis postées sur le canal de Limpach, et de les repousser sur Jegenstorf.

Je donne les ordres suivants :

2. *Le régiment de cavalerie* éclairera dès 5 heures du matin dans la direction de l'ennemi et principalement assurera le flanc droit de la division en marche.

La compagnie de guides entretiendra au moyen d'une patrouille la communication avec le gros de notre armée sur la rive droite de l'Emme.

3. Le détachement d'avant-postes sera à 7 heures du matin au nord de Lohn, prêt à partir. Il fera son service de sûreté par patrouilles dans la direction Kraylingen-Buchegg-Tscheppach.

4. *Le gros de la division* sera à 7 heures du matin prêt à partir, savoir :

La brigade IX d'infanterie : à l'est de l'ancienne route de Berne près de Weisse-Lans-Lerchenfeld à l'ouest de Schön Grün; régiment 17 d'infanterie à droite, régiment 18 à gauche, les régiments formés sur 3 lignes.

A gauche du régiment 18, sur la route Neu-Solothurn-Biberist, le régiment 19 d'infanterie également sur 3 lignes. Les régiments 1 et 3/V d'artillerie sur l'ancienne place d'armes, l'aile droite appuyée sur la route qui, du pont inférieur sur l'Aar, conduit à la gare.

Le lazareth de campagne à gauche de l'artillerie. Ce lazareth détachera une ambulance qui devra rejoindre à 7 heures du matin le détachement d'avant-postes au rendez-vous de ce détachement.

5. Le train de combat du gros prendra position à 7 ½ heures à gauche du lazareth de campagne.

6. La colonne de vivres et de bagages 1^{er} échelon fera halte à 9 h.

45 du matin à Feldbrunnen, où elle procèdera à 10 heures à la distribution.

La compagnie d'administration reste à Olten ; son parc demeure à Feldbrunnen.

7. Les hommes invalides doivent remis au dépôt de malades à Soleure à 6 heures du matin au plus tard.

8. Les ponts de Soleure et de Arch seront occupés par des détachements.

9. Les ordres seront reçus le 9 septembre jusqu'à 6 heures du matin au quartier-général à Soleure ; dès 6 $\frac{1}{2}$ heures du matin, près de Weisse-Laus.

Au quartier-général de la division à Soleure, le 8 septembre 1889, à 8 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

*Le commandant de la V^e division,
MULLER, colonel.*

G. Armée du Sud. — Quartier-général Berne, le 8 sept. 1889, à 4 h. soir.

Ordre à la division du Sud pour le 9 septembre.

1. L'ennemi prépare une attaque concentrique contre nos troupes qui couvrent Berthoud et Fraubrunnen.

2. La division (supposée) qui se trouve au-delà de l'Emme sera ramenée demain matin sur la rive gauche.

3. La III^e division abandonnera également sa position au nord du Limpach et attendra l'attaque de l'ennemi sur les hauteurs au sud de ce ruisseau (Schalunen-Limpach).

4. Le quartier-général sera demain à Hindelbank.

Le commandant de l'armée du sud :

G'. III^e division d'armée. — Dispositions pour le 9 septembre 1889.

1. On prévoit une attaque concentrique de l'ennemi sur les troupes avancées jusque par de là Berthoud et Fraubrunnen.

La division (supposée), en position de l'autre côté de l'Emme, sera ramenée demain sur la rive gauche.

La III^e division abandonnera aussi ses positions au nord du Limpach et attendra l'attaque de l'ennemi sur le côté méridional de la vallée (Schalunen-Limpach).

2. En conséquence, j'ordonne ce qui suit :

Demain, 9 septembre, à 7 h. 30, la division aura pris une position de défense s'étendant de Büren zum Holz, jusqu'à et y compris le Karrholz, cela de la manière suivante :

3. La brigade V occupera comme suit le front de cette position :

a) Büren zum Hof, par le régiment 10 d'infanterie.

b) Le Karrholz, par le régiment 9 d'infanterie.

Chaque régiment formé sur trois lignes.

4. La brigade VI formera la réserve principale et se portera en 3 lignes, avec ailes, près de la Büren-Lettgrube. Elle éclairera les forêts dans la direction de Limpach, Mülchi et Etzelkofen.

5. Le bataillon 3 de carabiniers, placé en réserve à l'extrémité nord de la Feuerweierwald, a pour mission de défendre l'entrée nord du village de Bätterkinden et la lisière nord du Grafenwald, ce par l'envoi de petits détachements. Ces derniers se retireront sur le gros du bataillon sans dépasser la route Bätterkinden-Limpach. D'autres instructions seront données oralement au bataillon.

6. Le régiment 3 de cavalerie éclairera à temps dans la direction de Lohn et ensuite couvrira le flanc gauche de la division.

Il détachera un peloton avec charge d'observer la vallée de Limpach entre Messen et Limpach.

7. La brigade III d'artillerie prendra position au nord-ouest de Büren zum Hof, près des cotes 541 et 540 ($\frac{1}{25000}$). Son aile droite doit être placée de manière qu'elle puisse balayer l'intervalle entre la forêt du Karrholz et celle de Schachen.

8. La position doit être fortifiée au moyen de travaux de défense à exécuter par le bataillon du génie, les pionniers des régiments d'Infanterie et l'infanterie, sous les ordres et la direction de l'ingénieur de la division, selon les instructions qui lui ont été données.

9. La première colonne du train de combat ira se placer dans le voisinage de Büren zum Hof dans une position aussi couverte que possible.

Pendant la manœuvre, je me tiendrai dans les positions de l'artillerie.

Bätterkinden, le 8 septembre 1889, à 4 heures du soir.

Le commandant de la III^e division :

FEISS, colonel.

Répartition des troupes.

Brigade V d'infanterie. Commandant : Colonel-brigadier Wirth. — Aile droite : Büren zum Hof. — Aile gauche : Le Karrholz.

Réserve principale.

Brigade VI d'infanterie. Commandant : Colonel-Brigadier Vigier.

Bataillon 3 de carabiniers.

Commandant : major de Wattenwyl.

Cavalerie.

Régiment 3 de cavalerie. Commandant : major Gugelmann.

Artillerie.

Brigade III d'artillerie. Commandant : colonel-brigadier Schupbach.

Travaux de fortification.

Train.

H. Armée du Nord. — *Situation de la division du Nord le 9 septembre après-midi.*

1. La V^e division, poursuivant l'ennemi, l'a attaqué dans la position Schalunen-Limpach et obligé à se retirer sur Grafenried.

2. Le défaut de forces nouvelles et de munitions empêche de continuer la poursuite

3. L'approche d'un renfort composé du 7^e régiment d'infanterie de landwehr est annoncée.

4. La division établit ses cantonnements et bivouacs dans les environs de Bätterkinden et place ses avant-postes depuis le Limpachcanal vers Brittern en suivant la lisière des forêts de Buchholz, de Schachen, de Bischof jusqu'à l'Emme vers Taubenmoos.

Etat-major de division : Bätterkinden.

Le Directeur des manœuvres :

H'. V^e division d'armée. — Ordre de division n° 10.

L'ennemi s'est retiré dans la direction de Grafenried.

Comme nous n'avons pu, faute de forces suffisantes, le poursuivre énergiquement, et que la munition menace de manquer à quelques corps, j'ordonne :

1. La division va cantonner et bivouaquer dans la contrée de Bätterkinden, savoir :

Le régiment 17 d'infanterie au sud de la route Bätterkinden-Limpach et à l'ouest de la route Bätterkinden-Schalunen.

La brigade V d'infanterie au nord de la route Bätterkinden-Limpach et à l'ouest de la route Bätterkinden-Schalunen.

Le bataillon 5 de carabiniers au sud de la route Bätterkinden-Utzenstorf et à l'est de la route Bätterkinden-Schalunen.

La compagnie 5 de guides occupera des cantonnements à Bätterkinden.

Le régiment V de dragons occupera des cantonnements à Utzenstorf.

La brigade V d'artillerie bivouaquera au nord de Bätterkinden et à l'est de la route Bätterkinden-Kraylingen.

Le détachement de pionniers d'infanterie et le *lazareth de campagne* établiront leur bivouac au nord de la route Bätterkinden-Utzenstorf et à l'est de la route Bätterkinden-Kraylingen.

Le régiment 7 d'infanterie de landwehr, ajouté aujourd'hui à la division cantonnera à Krayligen, Küttikofen et Kibberg.

2. *Le régiment 18 d'infanterie*, avec un sous-officier de guides et 3 guides, sous les ordres du commandant de ce régiment, prendront

la position d'avant-postes sur la ligne Brittern-Buchholz-Schachen-Bischofswald jusqu'à l'Emme près de Taubenmoos.

Il ne sera fait des feux de bivouac que dans des endroits couverts.

3. *Les chars d'approvisionnements et de bagages* seront parqués dans les rayons de bivouac de leurs régiments respectifs.

4. *Les invalides* sont à transporter au dépôt à Soleure.

5. *La munition* doit être complétée au dépôt à Soleure. A cet effet, les demi-caissons d'infanterie sont placés sous le commandement du lieutenant du train de la brigade X d'infanterie.

6. Le régiment 17 d'infanterie fournit la *grand'garde*.

7. Le bureau de l'état-major de la division est à l'hôtel de la Croix à Bätterkinden.

8. Des ordres seront délivrés ce soir, 9 septembre, à 6 heures, au quartier-général de la division.

Sur la hauteur au nord de Büren zum Hof, le 9 septembre 1889, à 2 heures de l'après-midi.

Le commandant de la Ve division :

MÜLLER, colonel.

J. Armée du Sud. — *Situation de la division du Sud le 9 septembre après-midi.*

1. Vivement attaquée dans la position Schalunen-Limpach et apprenant que des colonnes ennemis ont passé l'Emme vers Kirchberg et menacent sa ligne de retraite, la III^e division se retire par Grafenried.

2. Elle cantonne et bivouaque aux environs de Jegenstorf.

Ligne des avant-postes : Zauggenried-Fraubrunnen-Binnel-Unterberg-Ezelkofen.

Etat-major de division : Jegenstorf.

3. Un détachement de renfort (13^e régiment d'infanterie de landwehr) est en marche.

Le Directeur des manœuvres :

J'. III^e division d'armée.— Ordre de dislocation pour le 9 sept. 1889.

1. La nouvelle étant arrivée que des colonnes ennemis ont franchi l'Emme, près de Kirchberg, la III^e division se voit forcée de se retirer en arrière par Grafenried sur Jegenstorf.

2. La III^e division prendra aujourd'hui ses cantonnements et bivouacs comme suit :

Compagnie de guides 3

Etat-major de la brigade V^e d'infanterie

» » VI »

Régiment 10 d'infanterie

} à Jegenstorf.

Régiment 9 d'infanterie } bivouaquent au nord de Jegenstorf
 » 12 » } (près de Staffel).

Bataillon 3 de carabiniers à Iffwyl.

Régiment 13 d'infanterie de landwehr, à Münchenbuchsee.

Brigade III d'artillerie à Urtenen et Mattstetten.

Régiment 3 de cavalerie à Munchringen.

Lazareth de campagne à Schönenbühl.

Parc de division à Moosedorf.

3. Le régiment II d'infanterie occupera les avant-postes sur la ligne Zauggenried-Fraubrunnen-Binnel-Unterberg-Etzelkofen, ayant son gros à Grafenried.

Le bataillon 3 de carabiniers à Iffwyl pourvoira lui-même à sa sûreté.

4. *La distribution des vivres* aura lieu le 10 septembre à 8 heures du matin à Schönbühl.

La munition est à compléter auprès du parc de division.

5. En cas d'*alarme*, les corps se rendront sur leurs places de rassemblement ; les adjudants accourront à cheval à l'état-major de division et recevront là les ordres.

6. *Le bataillon du génie* est détaché à Aefligen à la disposition de la direction des manœuvres.

7. Quartier-général de la division : au Lion, à Jegenstorf.

Jegenstorf, 9 septembre 1889, à 2 h. $\frac{1}{2}$ de l'après-midi.

Le commandant de la III^e division d'armée :

FEISS, colonel.

K. Armée du Nord. — Quartier-général Wangen, le 9 sept. 1889, à 7 h. soir.

Ordre à la division du Nord pour le 10 septembre.

1. L'ennemi a retiré aujourd'hui les corps qu'il avait poussés jusqu'à l'Emme et au canal du Limpach ; il a occupé la position Jegenstorf-Hindelbank.

2. L'armée du Nord reprendra l'offensive demain : la V^e division reçoit la tâche d'enlever les hauteurs de Jegenstorf.

3. Le quartier-général d'armée se transporte demain à Kriegstetten.

Le commandant de l'armée du Nord :

K'. V^e division. — Ordre de division n° 11.

Aujourd'hui l'ennemi a retiré les corps qu'il avait poussés jusqu'à l'Emme et au canal du Limpach, et a pris position à Jegenstorf et Hindelbank.

Suivant avis de notre cavalerie, la III^e division ennemie, qui s'était opposée à nous, bivouaque à Jegenstorf et aux environs.

Notre armée marchera demain 10 septembre de nouveau à l'attaque.

Notre division a reçu l'ordre de s'emparer des hauteurs de Jegenstorf

Je donne les ordres suivants :

1. *La division* avec le régiment 7 d'infanterie de landwehr sera à 7 heures du matin prête à partir du bivouac de Bätterkinden près de la route Krayligen-Bätterkinden-Schalunen. Le régiment de landwehr se placera derrière la brigade X d'infanterie.

2. *Le régiment de cavalerie* éclairera dès 6 heures du matin dans dans la direction de Jegenstorf, et plus tard il couvrira les flancs de la division dans la marche de celle-ci en avant.

La compagnie de guides enverra une patrouille dans la direction de Kirchberg et de là éclairera du côté de Jegenstorf.

3. *Le régiment d'avant-postes* sera à 7 heures au nord de Büren zum Hof. Pour sa sûreté, il enverra une patrouille dans la direction de Mülchi, Unterberg, Grafenried, Fraubrunnen.

4. *Le train de combat* de la division se rendra assemblé par brigades, sur le Krayligenfeld, au nord de Bätterkinden; les voitures de pionniers près de la brigade d'infanterie X, le train de combat du bataillon de carabiniers réuni avec celui du régiment 7 d'infanterie de landwehr.

5. *La distribution des vivres* aura lieu le 10 septembre à 8 h. du matin au sud-ouest de Biberist, où les fourgons d'état-major et les voitures de bagages doivent être dirigés pour le même temps. La brigade IX d'infanterie détachera une compagnie avec charge de couvrir la marche de la colonne de vivres et bagages 1^{er} échelon.

6. La délivrance des ordres se fera le 10 septembre à 6 h. 30 du matin à la Croix à Bätterkinden, où devra se rendre, ainsi que les officiers déjà commandés, un officier du régiment 7 d'infanterie de landwehr.

Du quartier-général de la division, à Bätterkinden, 9 septembre, 7 heures du soir.

Le commandant de la V^e division, MULLER.

L. Armée du Sud. — Quartier-général *Hindelbank*, le 9 sept., à 6 h. du soir.

Ordre à la division du Sud pour le 10 septembre.

1. L'ennemi a passé aujourd'hui le Limpachcanal et l'Emme avec des forces considérables.

2. Si l'ennemi reprend demain l'offensive, l'armée du Sud y résistera de la manière suivante :

Sur la ligne Hindelbank-Jegenstorf, le combat sera conduit défensivement par les deux divisions avancées (la III^e division à l'aile gauche vers Jegenstorf, la division X. (supposée) à

l'aile droite vers Hindelbank); pendant ce temps le gros de l'armée du Sud prendra l'offensive plus à droite.

3. Le quartier-général d'armée reste à Hindelbank.

Le commandant de l'armée du Sud :

L'. III^e div. d'armée. — Ordre de rassemblement p^r le 10 sept. 1889.

1. L'ennemi a aujourd'hui passé l'Emme et le Limpach avec des forces considérables.

En cas de nouvelle attaque le l'ennemi, l'armée du sud y répondra de la manière suivante :

Sur la ligne Hindelbank-Jegenstorf, les deux divisions avancées garderont dans la lutte l'attitude défensive (la III^e division à l'aile gauche près de Jegenstorf, la division supposée à l'aile droite près de Hindelbank), tandis que sur l'extrême aile droite, le gros de l'armée prendra l'offensive.

2. J'ordonne en conséquence :

Les régiments 9, 10 et 11 devront se rassembler le 10 septembre à 6 heures du matin au sud de Jegenstorf sur le Galgenhoger (point Δ 560 1/25,000) dans la formation suivante :

a) Régiments 9 et 10 sur trois lignes, par aile, à gauche.

b) Régiment 12, sur 3 lignes, à droite.

3. Le régiment 11 d'infanterie (régiment d'avant-postes), occupera à la même heure la position fortifiée au nord de Jegenstorf, à cheval sur la route Jegenstorf-Buchhofe.

4. Le régiment 13 d'infanterie de landwehr s'avancera par Dieswyl et Balmoos contre le Bollwald et à 6 heures du matin prendra position à la lisière nord de cette forêt. Son rôle est uniquement défensif.

5. Le bataillon 3 de carabiniers demeurera à Iffwyl comme poste détaché et attendra là de nouveaux ordres.

6. Le régiment III de cavalerie éclairera du côté de Etzelkofen. Départ à 5 h. 30 du matin.

Aujourd'hui 9 septembre à 7 heures du soir, 3 officiers de ce régiment se feront annoncer au divisionnaire.

7. La brigade d'artillerie devra, avant 6 heures du matin, prendre position sur le Galgenhoger, au sud de Jegenstorf, près du point 560.

8. Le bataillon du génie est détaché à la disposition du directeur des manœuvres.

9. Le train de combat I^{er} échelon se rassemblera sur le Bernfeld, au nord de Urtenen.

Le train de combat II^e échelon se rassemblera près de Schönbühl.

La colonne de bagages et d'approvisionnements se rendra, après la distribution des vivres, à Schönbühl.

10. Je serai à 6 heures du matin dans la position du rassemblement.

Quartier de la division à Jegenstorf, le 9 septembre 1889, à 6 heures du soir.

Le commandant de la III^e division d'armée : FEISS, colonel.

M. Armée du Nord. — *Situation de la division du Nord le 10 septembre après-midi.*

1. L'attaque des hauteurs de Jegenstorf n'ayant pas réussi et vu l'échec du gros de l'armée du Nord (vers Hindelbank-Lyssach), la V^e division est obligée de se replier par Grafenried.

2. L'ennemi ne continuant pas la poursuite, la V^e division occupe par un détachement d'avant-postes de toutes armes la position de Schalunen à peu près sur la même ligne que le matin.

Le gros de la division bivouaque et cantonne aux environs de Bätterkinden-Schalunen.

Etat-major de division : Bätterkinden.

Le Directeur des manœuvres :

M'. V^e division d'armée.— Ordre de dislocation pour le 10 septembre au soir.

Etats-majors de division, de la IX brigade d'infanterie, de la V^e brigade d'artillerie, puis le 2^e régiment d'artillerie, la 5^e compagnie guides et le régiment infanterie 18 : Batterkinden (cantonnements et bivouacs).

Régiment infanterie 17 aux avant-postes.

Brigade X état-major et régiment infanterie 20 et 1^{er} régiment artillerie : Utzenstorf.

Régiment infanterie 19 et 3^e régiment artillerie : Koppigen.

5^e bataillon carabiniers : Krailigen.

Régiment landwehr 7, état-major et bataillon 20 : Kibberg.

Bataillon 19 : Aetingen ; bataillon 21 : Küttighoffen.

5^e dragons : Biberist.

Pionniers d'infanterie : Neuhüsi, Löffelhof.

5^e lazaret 21^e et 24^e ambulances : Wiler.

» 23^e ambulance Soleure (hôpital de campagne).

» 25^e » Schalunen.

5^e compagnie d'administration : Olten.

Mot de ralliement : Fraubrunnen.

Mot de passe : freudig.

Le commandant de la V^e division d'armée :

Par ordre : le chef d'état-major, WASMER, lieut.-colonel.

N. Armée du Sud. — *Situation de la division du Sud le 10 septembre après-midi.*

1. L'attaque des hauteurs de Jegenstorf a été repoussée. Sur l'aile droite également (vers Hindelbank-Lyssach), l'ennemi a été obligé de se retirer.

2. La troupe est épuisée ; une poursuite énergique est impossible.

3. La III^e division bivouaque et cantonne aux environs de Jegenstorf. Les avant-postes occupent la ligne Löhwald-Grafenriedhöhe-Ifwil.

Estat-major de division : Jegenstorf.

Le Directeur des manœuvres :

N'. III^e division. — Ordre de dislocation p^r le 10 sept. 1889 au soir.

1. La III^e division a aujourd'hui repoussé victorieusement l'attaque de la V^e division.

2. Les cantonnements et bivouacs suivants sont assignés pour ce soir à la division :

Estat-major de la brigade V d'infanterie. } cantonnent à Je-
 » VI » } genstorf.
 Compagnie de guides n° 3.

Régiment 9 d'infanterie } bivouaquent sur le Staffel près Je-
 » 10 » } genstorf.

Régiment 11 d'infanterie, cantonne à Hindelbank.

» 12 d'infanterie cantonne à Jegenstorf.

Bataillon 3 de carabiniers cantonne à Zuzwyl.

Brigade III d'artillerie cantonne à Urtenen et Mattstätten.

Régiment 3 de cavalerie cantonne à Münchringen.

Parc de division 3 cantonne à Moosseedorf.

Lazareth de campagne 3 cantonne à Schönbühl.

Bataillon du génie 3 cantonne à Ettiswyl.

3. Le régiment 13 d'infanterie de landwehr occupera des avant-postes sur la ligne Löhwald-Buchhöfe-Iffwyl. Le gros des avant-postes sera placé sur le Neuholzfeld, au nord de Jegenstorf.

4. *La distribution des vivres aura lieu le 11 septembre à 8 h. du matin à Schönbühl.*

5. En cas d'*alarme*, tous se rendent sur les places de rassemblement et là attendent les ordres.

6. *Le quartier-général de la division est au Lion, à Jegenstorf.*

Jegenstorf, le 10 septembre 1889, à 3 h. de l'après-midi.

Le commandant de la III^e division d'armée, FEISS, colonel.

O. Armée du Nord. — Quartier-général *Kriegstetten*, le 10 sept. à 6 h. soir.

Ordre à la division du Nord pour le 11 septembre.

1. L'ennemi avec des forces considérables s'avance suivant le cours supérieur de l'Emme.

2. Le gros de l'armée du Nord sera ramené demain derrière l'Emme.

3. La V^e division couvrira le flanc droit de ce mouvement. A cet effet, elle se maintiendra à tout prix en cas d'attaque sur la position en avant de Schalunen.

4. Le quartier-général d'armée reste à Kriegstetten.

Le commandant de l'armée du Nord :

O'. V^e division d'armée. — Ordre de division n° 12.

L'attaque de notre division sur la hauteur de Jegenstorf a été repoussée par l'ennemi et la division a été forcée de battre en retraite. En même temps, le gros de notre armée était aussi contraint de se retirer en arrière. On annonce que l'ennemi est en marche avec des forces considérables dans la direction de la haute Emme. Demain 11 septembre, de bonne heure, notre armée passera derrière l'Emme.

La V^e division a pour mission de couvrir ce mouvement sur le flanc droit.

Elle doit aussi occuper une position en avant de Schalunen et la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

J'ordonne ce qui suit :

1. Dans la nuit du 10 au 11 septembre, le détachement de pionniers d'infanterie fera sur la position Karrholz-Bischof les travaux de préparation à une vigoureuse résistance ; les hommes d'aide nécessaires à ces travaux lui seront fournis par le régiment d'avant-postes.

2. La position doit être occupée à 7 heures du matin comme suit :

Le bataillon 5 de carabiniers : la colline au sud du Karrholz ;

Le régiment 18 d'infanterie : la lisière sud-ouest et sud-est du Karrholz ;

Le régiment 17 d'infanterie : la hauteur au nord de Büren zum Hof et la hauteur 511 au nord du monument.

La brigade X d'infanterie en seconde ligne au sud-ouest de Schalunen ;

Le régiment 7 d'infanterie de landwehr en 3^{me} ligne au nord-ouest de Schalunen ;

La brigade V d'artillerie prend position savoir : son 1^{er} régiment près de Wachthaus-Acker, le régiment 2 au sud de Bischof. Front contre le Wittenberger-Feld entre Fraubrunnen et Grafenried.

Pour autant qu'elle en aura le temps, l'artillerie devra se retrancher.

Le lazareth de campagne, à Bätterkinden, à l'ouest de la route près de l'église.

L'aile droite est placée sous le commandement de M. le colonel Scherz.

Le régiment 7 d'infanterie de landwehr sera sous les ordres du commandant de la brigade X d'infanterie.

3. Le régiment 5 de cavalerie éclairera dès 6 heures devant le front et sur les flancs de la division, puis il couvrira le flanc droit de celle-ci.

4. Toute la *munition* doit être distribuée à la troupe. Les caissons vides seront rendus pour 9 heures du matin près de Neu-Hüsli.

5. La distribution des vivres aura lieu à 9 heures du matin près de la gare de Neu-Solothurn. Les voitures d'approvisionnement seules y seront conduites. Après la distribution, ces voitures seront amenées à l'entrée sud-ouest de Biberist. Les fourgons d'état-major et les chars de bagages devront être conduits pour 9 heures du matin également à l'entrée sud-ouest de Biberist, où ils attendront de nouveaux ordres. Les voitures de la compagnie d'administration, sous le commandement du major Suter, recueilleront les tuniques à Soleure et se rendront ensuite aussi à l'entrée sud-ouest de Biberist.

Deux hommes par bataillon doivent être mis à la disposition de cette compagnie. Ces hommes accompagneront la colonne d'approvisionnements jusqu'à la gare de Neu-Solothurn, où ils devront se présenter à 9 heures au major Suter. Le régiment 18 d'infanterie enverra à 9 heures du matin un détachement à l'entrée sud-ouest de Biberist pour couvrir la colonne du train.

6. Je serai jusqu'à 6 h. 30 du matin à l'hôtel Kreuz à Bätterkinden. Dès 7 h. 30, je me trouverai sur la clairière au sud du Burgerwald.

Le commandant de la V^e division d'armée, MULLER, colonel.

P. Armée du Sud. — Quartier-général *Hindelbank*, le 10 sept., à 5 h. soir.

Ordre à la division du Sud pour le 11 septembre.

1. L'ennemi occupe encore le cours moyen de l'Emme et, sur son aile droite, la position Schalunen-Limpach.

2. L'armée du Sud prendra l'offensive sur toute la ligne le 11 septembre au matin.

3. La III^e division attaquera énergiquement dans la direction de Schalunen et cherchera à rejeter l'ennemi sur le cours inférieur de l'Emme.

4 Le quartier-général d'armée reste à Hindelbank.

Le commandant de l'armée du Sud :

P'. III^e division. — Ordre de marche pour le 11 septembre 1889.

1. Après sa défaite d'hier, l'ennemi est encore maître de l'Emme moyenne et occupe sur son aile droite la *position Schalunen-Limpach*.

Demain 11 septembre, de bonne heure, l'armée du Sud prendra l'offensive sur toute la ligne.

La III^e division attaquera énergiquement l'adversaire et cherchera à le rejeter sur l'Emme inférieure.

2. En conséquence j'ordonne ce qui suit :

La III^e division marchera demain de bonne heure sur les chemins ci-après indiqués, à l'attaque des positions ennemis près de Schalunen. Elle fera cette marche en deux colonnes, flanquées à droite et à gauche de détachements, comme il est dit ci-dessous.

La *colonne de droite* se dirigera par Buchhöfe-Unterberg-Büren-Lettgrube vers l'angle sud-est de Karrholz. Elle partira de Jegenstorf à 7 heures, s'arrêtera à la Büren-Lettgrube et attendra là de nouveaux ordres.

La *colonne de gauche* passera par Jffwyl et Etzelkofen, traversera le Oberholz, et après avoir longé du côté oriental le Feuerweier, se dirigera vers l'angle nord-ouest du Karrholz.

La colonne partira de Jegenstorf à 7 h. du matin, et s'arrêtera à la lisière nord-ouest de la forêt de Breitlohn pour attendre là de nouveaux ordres.

3. Le régiment 13 d'infanterie de landwehr quittera à 7 h. 30 les avant-postes qu'il occupe pour accompagner les colonnes comme détachement de droite. Il suivra la route Grafenried-Binnel-Büren zum Hof et s'arrêtera au sud de ce dernier village.

Le bataillon 3 de carabiniers, en qualité de détachement de gauche, partira de Zuzwyl, à 7 h. du matin. Il suivra le chemin Zuzwyl-Iffwyl-Brunnenthal-Mülchi et passant à l'est des Holzhäuser, se dirigera sur le Buchholz et s'arrêtera près de Pfrundland-Feuerweier.

4. Aussitôt arrivés aux points de halte qui leur sont indiqués, les colonnes et les détachements enverront leurs adjudants au commandant de la division pour prendre ses ordres.

5. *Chaque colonne* pourvoit elle-même à sa sûreté.

Aucune ne doit détacher à cet effet plus d'un bataillon.

6. Le *régiment de cavalerie*, suivant instructions spéciales, éclaire devant le front et sur le flanc gauche.

7. La *brigade d'artillerie* sera prête à 7 heures du matin à faire défiler sa pointe à l'entrée sud du village de Jegenstorf.

8. Le *bataillon 3 du génie* se trouvera à 7 heures du matin à la sortie nord de Jegenstorf, à la disposition de la brigade d'artillerie, pour lui servir de soutien spécial.

Il enverra un détachement de pontonniers au pont de Aefligen.

9. *Le train de combat I échelon* marche à la suite de chaque colonne.

Le train de combat II échelon sera à 8 heures du matin à la sortie nord de Urtenen.

Le train d'approvisionnement et bagages, I échelon, fera la distribution de vivres à Urtenen et ensuite demeurera là.

10. Je marcherai avec le régiment de landwehr.

Jegenstorf, le 10 septembre 1889, à 6 heures du soir.

Le commandant de la III^e division d'armée, FEISS, colonel.

Colonne de droite.

Commandant: colonel-brigadier Wirth. — Brigade V d'infanterie.

Colonne de gauche

Commandant: colonel-brigadier Vigier. — Brigade VI d'infanterie.

Q. Armée du Nord. — Situation de la division du Nord le 11 septembre après-midi.

1. La V^e division, vivement attaquée sur le front et sur son flanc droit, se retire derrière le canal du Limpach.

2. Après la cessation du combat et en vue de l'inspection du 12 septembre, la division prend ses cantonnements sur la rive gauche du Limpachcanal (y compris Krailigen).

Etat-major de division : Kibberg-Bad.

3. Pour piqueter la place d'inspection, la division tiendra, dès 4 h. du soir, à la disposition de la Direction des manœuvres, sur la route Bätterkinden-Kibberg (cote 473) un détachement de pionniers d'infanterie 1 officier, 20 hommes avec 100 piquets de 50 cm. de long). Le même détachement y laissera pour la nuit une garde.

Le Directeur des manœuvres :

Q'. V^e division d'armée. — Dislocation du 11 septembre 1889.

Etat-major de la V^e division Kibberg-Bad

Compagnie de guides 5 Buchegg.

Etat-major de la brigade IX d'infanterie, Lohn

Etat-major du régiment 17	{	Küttigkofen-Luterkofen Ichertswyl
Bataillon 49 d'infanterie		
» 50 »		
» 51 »	{	Lohn-Ammannsegg
Etat-major du régiment 8 d'infanterie		
Bataillon 52 d'infanterie		
» 53 »	{	Biberist
» 54 »		
Etat-major de la brigade X d'infanterie		
Etat-major du régiment 19 d'infanterie	{	Biberist
Bataillon 55 d'infanterie		
» 56 »		
» 57 »	{	Gerlafingen
Etat-major du régiment 20 d'infanterie		
Bataillon 58 d'infanterie		
» 59 »	{	Kraylingen
» 60 »		
Bataillon 5 de carabiniers.		

Régiment 7 d'infanterie de landwehr		
Bataillon 19 d'infanterie		
» 20 »		Tscheppach-Actigen
» 21 »		Bruggen
Etat-major du régiment 5 de dragons		
Escadron 13		
» 14		Derendingen
» 15		
Etat-major de la brigade V d'artillerie		Gerlafingen
Etat-major du régiment n° 1		
Batterie 25		
» 28		Biberist
Etat-major du régiment 2 d'artillerie		
Batterie 26		
» 27		Gerlafingen
Etat-major du régiment 3 d'artillerie		
Batterie 29		
» 30		Zuchwyl
Les pionniers d'infanterie vont avec leur bataillon.		
Etat-major du lazareth V de campagne	Neuhüsli-Löffelhof.	
Ambulance 21		»
» 23 (Soleure)		»
» 24		»
» 25		»
Compagnie V d'administration	Olten.	

R. Armée du Nord. — *Situation de la division du Sud le 11 septembre après-midi.*

1. L'ennemi a été délogé de sa position de Schalunen et poursuivi jusqu'au canal du Limpach.

2. Après la cessation du combat, et en vue de l'inspection du 12, la division prendra ses cantonnements sur la rive droite du canal du Limpach (non compris Krailigen).

Etat-major de division : Bätterkinden.

3. Pour piquer la place d'inspection, la division tiendra, dès 4 h. du soir, à la disposition de la Direction des manœuvres, sur la route Bätterkinden-Kibberg (cote 473) un détachement de sapeurs du génie (1 officier, 20 hommes avec 100 piquets de 50 cm. de long). Le même détachement y laissera pour la nuit une garde.

Le Directeur des manœuvres :

R'. III^e division d'armée. — Dislocation pour le 11 septembre 1889.

Etat-major de la III ^e division	Bätterkinden.
Compagnie de guides n° 3	»
Etat-major de la brigade V d'infanterie	»

Etat-major du régiment 9 d'infanterie		
Bataillon n° 25		Bätterkinden
» 26		
» 27		
Etat-major du régiment 10 d'infanterie		
Bataillon n° 28		Utzenstorf (Schachen non compris)
» 29		
» 30		
Etat-major de la brigade VI d'infanterie		Fraubrunnen.
Etat-major du régiment 11 d'infanterie		
Bataillon n° 31		Fraubrunnen et Büren zum Hof, Binnel
» 32		
» 33		
Etat-Major du régiment 12 d'infanterie		
Bataillon n° 34		Limpach, Mülchi
» 35		
» 36		
Bataillou 3 de carabiniers		Schalunen
Etat-major du lazareth III de campagne		
Ambulance n° 11		
» 12		Etzelkofen
» 14		
» 15		
Etat-major du régiment 3 de cavalerie		
Escadron n° 7		Messen
» 8		
» 9		
Etat-major de la brigade III d'artillerie		
» du régiment 1 »		Grafenried
Batterie n° 13		
» 14		
Etat-major du régiment 2 d'artillerie		
Batterie n° 15		Zauggenried
» 16		
Etat-major du régiment 3 d'artillerie		
Batterie n° 17		Kernenried
» 18		
Etat-major du parc III de division		
Colonne de parc n° 5		Jegenstorf
» 6		
Etat-major du bataillon 3 du génie		
Compagnie de sapeurs n° 3		Schachen
» pontonniers n° 3		
» pionniers n° 3		
Régiment d'infanterie de landwehr		Aefligen

Le chef du département militaire suisse a adressé l'ordre du jour suivant aux deux divisions qu'il a inspectées :

Officiers, sous-officiers et soldats.

Le rassemblement de troupes touche à sa fin ; demain vous serez rentrés dans vos foyers.

Je n'ai pas l'intention, en prenant congé de vous, de revenir en détail sur la marche des exercices. Mais il serait injuste que le chef du département militaire fédéral ne rendit pas hommage aux puissants progrès que vos efforts ont réalisés sur une période heureusement derrière nous.

Tout ce que j'ai pu voir me permet la joie de vous donner ce témoignage, qui s'adresse également à la prévoyance expérimentée de la direction des manœuvres, à la vigueur du commandement des grandes unités, à l'énergique direction des chefs, à la bonne volonté et à l'endurance des troupes pendant des marches pénibles et de fatigants combats.

Il n'en serait pas moins imprudent de méconnaître les lacunes que présente encore notre organisation militaire. Nous avons encore à marcher sur la route du progrès pour être à la hauteur de notre tâche, si jamais la patrie devait faire appel à ses fils pour que leurs armes défendent son intégrité et son indépendance.

Officiers, sous-officiers et soldats ! La patrie compte sur vous, si jamais cet appel retentit.

Rentrez maintenant dans vos familles, reprenez votre activité civile et conservez comme moi un bon souvenir du rassemblement de 1889.

Utzenstorf, 11 septembre 1889.

*Le chef du département militaire,
HAUSER.*

Plusieurs journaux étrangers, qui avaient envoyé des correspondants pour suivre nos manœuvres, en ont parlé, ainsi que de notre armée de milices en général, avec une grande bienveillance. De tels témoignages de sympathie, venant d'experts compétents et impartiaux, nous sont d'un haut prix, et nous en exprimons aux auteurs, notamment au *Journal des Débats*, à Paris, et à la *Réforme*, à Bruxelles, toute notre gratitude, tant en notre nom qu'au nom de bon nombre de nos camarades de l'armée suisse.

Monument de " Guillaume-Tell ,"

Le comité central des carabiniers suisses a adressé aux sociétés de tir suisses la circulaire suivante :

Chers camarades,

Lors du tir fédéral de Zurich, en 1859, une statue de l'arbalétrier Guillaume-Tell ornait le grand portail d'entrée de la place de fête.